



République Française

Accusé de réception en préfecture
095-219506045-20211112-69-2021-DE
Date de télétransmission : 12/11/2021
Date de réception préfecture : 12/11/2021

Département du Val d'Oise
COMMUNE DE SURVILLIERS

DELIBÉRATION N°69 - 2021

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SURVILLIERS**

L'an deux mille vingt et un, le neuf novembre

Le Conseil Municipal dûment convoqué par Mme le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la **présidence de Mme Adeline ROLDAO-MARTINS, Maire.**

Étaient Présents : Adeline ROLDAO-MARTINS, Maryse GUILBERT, Didier WROBLEWSKI, François VARLET, Fabrice LIEGAUX, Nélia LECKI, Sandrine FILLASTRE, Nadine RACAULT, Michel RAES, Eric GUEDON, Marina CAMAGNA, Ahmed LAFRIZI, Annie PANNIER, Jean-Jacques BIZERAY, Sylvie DUPOUY, Eric SZWEC, Virginie SARTEUR, Josette DAMBREVILLE, Géraldine PEUCHET, Laëtitia ALAPHILIPPE, Nelly GICQUEL, Christine SEDE, Djey Di KAMARA,

Absents représentés : Laurent CARLIER donne pouvoir Sylvie DUPOUY
Amadou SENE donne pouvoir à Fabrice LIEGAUX

Absents non représentés : Anthony ARCIERO
Daniel BENAGOU

Secrétaire de séance : Nelly GICQUEL

Tarif sortie de Noël 2021 pour les personnes payantes

La commune organise le samedi 11 décembre 2021, une sortie au Parc Astérix de 11h00 à 18h00 pour le personnel communal en activité et retraité ainsi que leurs enfants. L'entrée au Parc, est offerte à l'ensemble des agents et à leurs enfants de moins de 16 ans.

Madame le Maire propose d'acter le tarif des personnes payantes, souhaitant accompagner leurs proches :

- Adultes et enfants de plus de 3 ans : **35,50 € TTC**
- Enfants de moins de 3 ans : **0 € TTC** (gratuité pour l'entrée au parc pour les moins de trois ans, avec prise en charge de 8 € par la commune, pour le goûter des enfants)

Le Conseil Municipal est invité à émettre un avis favorable à la participation des personnes payantes à la sortie de Noël 2021 et, à approuver la tarification susmentionnée.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Entendu que le personnel communal en activité et retraité ainsi que leurs enfants jusqu'à l'âge de 16 ans sont invités à titre gracieux (entrée du parc et transport en car) ;

Entendu que les conjoints, les enfants de plus de 16 ans, amis, ou autres membres de la famille du personnel communal peuvent être invités à titre onéreux (entrée du parc et transport en car),

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITÉ** :

- **APPROUVE** la participation des personnes payantes à la sortie de Noël 2021 ;
- **APPROUVE** la tarification de 35,50 € TTC pour les adultes, enfants du personnel communal de plus de 16 ans et autres enfants de plus de 3 ans.

A. ROLDAO-MARTINS



Pour Copie Conforme,

Le Maire,

Adeline ROLDAO-MARTINS